

REGLEMENT INTERNE Eveil corporel / Ecole de Sport



La section fait partie intégrante de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud dont le siège est à l'Ecole publique Marcel Canonnet. L'affiliation à l'Amicale Laïque est obligatoire.

Chaque adhérent s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud, notamment les articles 1, 6 et 11 rappelés ci-dessous.

" ARTICLE 1 : OBJET:

Ce règlement précise le fonctionnement du Conseil d'Administration et des sections sportives ou culturelles de L'Amicale Laïque de Château-Thébaud, en accord avec ses statuts et dans l'esprit de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education permanente : respect de la laïcité et de la personne, tolérance, accès du plus grand nombre aux loisirs et à la culture.

ARTICLE 6: RESPONSABILITE DES ADHERENTS ET DU RESPONSABLE DE SECTION.

Tout participant doit être à jour de ses cotisations, fournir tous les documents nécessaires à la pratique de l'activité (certificat médical, autorisation parentale,...), prendre connaissance du règlement intérieur de la section et des garanties et limites de l'assurance proposée.

Lors de la pratique de l'activité, l'adhérent doit respecter les installations et le matériel mis à sa disposition et appliquer les règles de sécurité.

Le responsable s'assure que tous ces points sont respectés. De plus, il surveille l'état et contrôle la conformité des installations utilisées.

ARTICLE 11: CONTENTIEUX.

Des poursuites pourront être engagées contre toute personne présumée coupable de détournement frauduleux de matériel ou de fonds appartenant à L'Amicale Laïque."

Il s'engage parallèlement à respecter les contraintes spécifiques à la section stipulées cidessous et celles du local où s'exerce l'activité.

Article 1 L'Ecole de Sport est un moyen d'éducation. Elle fait prendre conscience aux enfants de la diversité des pratiques sportives, lui permet d'accumuler des expériences sportives pour sa future pratique d'adolescent puis d'adulte et développe chez lui une certaine idée de la compétition dans un esprit amical et avec le respect de l'autre. L'Ecole de Sport n'est pas une garderie. Nous n'accueillons que les enfants dûment inscrits et dans le strict respect des créneaux horaires.

- **Article 2** Les séances ont lieu dans ou autour de la salle omnisports de Château-Thébaud le mercredi après-midi, selon un planning défini en début de saison.
- **Article 3** Les participants doivent avoir l'âge requis (3 ans pour L'Eveil corporel, 5 ans pour l'école de Sport), être titulaires des cartes FAL et UFOLEP, être à jour de leurs cotisations, avoir fourni un certificat médical, et leurs parents doivent avoir pris connaissance des conditions d'assurance.
 - Article 4 L'encadrement est assuré par un animateur mis à disposition par l'UFOLEP.
- **Article 5** La présence régulière et le respect des horaires sont indispensables pour le bon déroulement de la séance. La personne venant conduire l'enfant doit s'assurer de la présence effective de l'animateur avant de repartir.
- **Article 6** Au cours de son activité, l'adhérent est susceptible d'être photographié ou filmé pour les besoins de notre communication. L'Amicale Laïque s'engage à présenter ces images en privilégiant toujours la discrétion (visages aussi peu identifiables que possible) et dans le respect total des personnes. Néanmoins, à tout moment, l'adhérent ou son représentant légal peut demander le retrait d'une photo, s'il estime qu'elle ne répond pas à ces critères ou simplement parce qu'elle le dérange.
- **Article 7** En cas d'interruption de l'activité par l'adhérent, pour quelque raison que ce soit, en cours d'année, aucun remboursement systématique ne sera effectué.
- **Article 8** L'Assemblée Générale de la section est la même que celle de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud.
- **Article 9** Tout manquement à l'un des articles peut entraîner la radiation de la section sans indemnisation de la part de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud.

Règlement revu et approuvé au Conseil d'Administration du 01/09/2009, actualisé le 04/07/2017

A-C Renaudin

Accepte le règlement interne de la section EVEIL CORPOREL/ ECOLE DE SPORT et m'engage à le respecter.